



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0607

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Territoire à énergie positive pour la croissance verte - Convention de mise en oeuvre de l'appui financier au projet avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Demande de subventions**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0607**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Territoire à énergie positive pour la croissance verte - Convention de mise en oeuvre de l'appui financier au projet avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Demande de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dès 2007, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans la définition et la mise en oeuvre de sa politique énergie climat, formalisée en 2012 avec le vote de son plan climat énergie territorial (PCET). En effet, par délibération n° 2007-4644, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans l'élaboration de son PCET et a adopté les objectifs d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % en 2020 et de 75 % en 2050. Par délibération n° 2012-2754, le Conseil de communauté a approuvé son PCET (vision et actions).

Elle s'est engagée dans le processus Cit'ergie® de suivi et d'évaluation de son PCET. Le PCET est entré en phase opérationnelle et la Métropole de Lyon a reçu en janvier 2015 le label Cit'ergie® avec un score de 62 %, récompensant la qualité des efforts engagés par la collectivité sur les thématiques énergie et climat.

Par ailleurs, elle s'est engagée depuis 2012 dans la démarche EcoCité (programme d'investissement d'avenir - fonds ville de demain) qui a fait l'objet d'une convention de partenariat signée le 28 octobre 2013 avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La stratégie EcoCité a pour fil conducteur le PCET. Elle comprend 11 actions dans les domaines de l'énergie, la mobilité, l'éco-rénovation et la modélisation urbaine. En 2015, 3 nouveaux projets ont été intégrés au programme d'actions (éco-rénovation de l'habitat privé, le schéma directeur de l'énergie et l'assistance technique au renouvellement du marché de mobilier urbain) et un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet EcoCité tranche 2 est en cours de constitution.

En 2015, la Métropole de Lyon exerce la compétence en matière de réseaux de chaleurs urbains (RCU) et est également en charge de la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. C'est aussi cette année que le "schéma directeur énergie" est initié, nouvelle étape clé dans la planification énergétique territoriale qui aboutira à la définition d'une stratégie approfondie sur les réseaux et au renforcement des actions de maîtrise de la demande en énergie initiées par le précédent PCET.

Pour valoriser et dynamiser les actions entreprises sur la thématique énergie-climat, la Communauté urbaine a répondu en septembre 2014 à l'appel à projet national "Territoire à énergie positive pour la croissance verte". Sur cette base, la Métropole de Lyon, succédant à la Communauté urbaine, a été déclarée lauréate par un courrier du 9 avril 2015.

Cet appel à projet est porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et s'appuie sur le fonds de financement de la transition énergétique mis en place par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Une enveloppe de 500 000 € est dédiée à chaque territoire.

Dans le cadre de la démarche "TepCV", la Métropole de Lyon a choisi de favoriser les actions à fort investissement de la collectivité, sur 2 axes principaux :

- l'habitat existant avec la rénovation thermique de 110 logements sociaux et / ou privés : 260 000 €,
- la mobilité avec la 1ère phase de l'aménagement cyclable du pont de la Mulatière afin de faciliter l'accès cyclable au musée des Confluences : 240 000 €.

La gouvernance du projet sera basée sur les instances mises en place pour suivre le programme d'actions EcoCité.

Les recettes d'investissement feront l'objet d'individualisations d'autorisation de programme en recettes par délibérations spécifiques sur les opérations "éco-rénovation" et "plan modes doux" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la Caisse des dépôts et consignations une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 € dans le cadre de dépenses à engager par la collectivité pour le projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**